



Genève, le 15 mai 2020  
Aux représentant-e-s des médias

## Communiqué de presse du département de la sécurit. de l'emploi et de la santé

### **Les ustensiles pour barbecue libèrent trop de métaux**

**Les chimistes cantonaux de Suisse (ACCS) ont contrôlé une centaine d'objets pour barbecue pour vérifier s'ils libéraient des métaux. Un quart des ustensiles métalliques contrôlés, parmi lesquels des pinces à griller, des brochettes, des grilles etc. examinés a dû être contesté. La mauvaise qualité de ces produits doit être améliorée.**

Au début de l'été 2019, les chimistes cantonaux suisses ont contrôlé un total de 99 objets pour barbecue, tels que des brochettes de barbecue (45), des grilles (19), des rôtissoires à poisson, à viande et à légumes (17), des plateaux de barbecue (11) et des ustensiles pour barbecue (7) afin de vérifier s'ils libéraient des métaux. La législation ne tolère la libération de métaux qu'en quantités techniquement inévitables et pour autant qu'elles ne mettent pas la santé en danger. En conséquence, l'utilisation d'alliages appropriés doit être assurée lors de la fabrication. Les produits testés étaient principalement des marchandises importées d'Asie et la Chine était généralement spécifiée comme pays de production.

Trois laboratoires cantonaux (Argovie, Genève et Zürich) ont réalisé ces analyses relatives à la libération par ces objets de divers métaux tels que le nickel, le manganèse, le chrome, le cobalt, le plomb, le cuivre, le zinc, etc. Sur l'ensemble des produits examinés, 24, soit un quart, se sont avérés défectueux en raison d'une libération excessive d'un ou plusieurs métaux. La catégorie des rôtissoires de poisson, de viande et de légumes a révélé des résultats particulièrement mauvais, avec plus de la moitié des non-conformités. Les plus fortes libérations de métaux concernaient principalement le nickel et le manganèse.

En cas d'utilisation fréquente, les métaux libérés par ces produits peuvent être absorbés et avoir des effets négatifs sur la santé. Par conséquent, ces objets défectueux ne doivent plus être commercialisés et ont été retirés du marché. De plus, les importateurs des ustensiles de barbecue incriminés sont désormais tenus d'améliorer leur autocontrôle et donc la qualité de leurs produits. Les chimistes cantonaux suisses suivront l'évolution de la situation.